

1er trimestre 2020

Invitation



Gérard SANTOSUOSSO, Maire de Trouy

Le conseil municipal et le personnel communal

ont le plaisir de vous convier le

Vendredi 17 janvier 2020 à 18h30

à la cérémonie des vœux 2020

à l'Espace Jean-Marie Truchot—Avenue du Cabaret à Trouy bourg

**Nous aurons le plaisir d'accueillir Maxime AMORO, jeune trucidien,
qui participera à l'EUROP RAID 2020 (projet associatif à but humanitaire)**



EDITO DU MAIRE



Tous nos petits gestes améliorent notre quotidien d'années en années. Notre commune, notre sécurité, notre environnement, le décor, notre solidarité évoluent favorablement.

Votre participation, votre citoyenneté sont remarquées. Nous nous en trouvons ravis. Vous animez avec bonheur notre village : être soi-même et vivre en harmonie avec les autres.

Merci à tous.

Je formule tous les vœux de bonheur pour tous pour l'année 2020 !

Gérard SANTOSUOSSO

SOMMAIRE

Page 2 :	Edito
Page 3 :	Elections
Page 4 :	Travaux
Pages 5 à 6 :	A Trouy
Page 7 :	Hiver
Pages 8 à 9 :	Environnement
Pages 10 à 14 :	Informations
Page 15 :	Enfance
Page 16 :	Seniors
Pages 17 à 23 :	Manifestations
Page 24 :	Contacts

ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020



Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et le dimanche 22 mars 2020 pour le second tour.

Nouveaux inscrits

Les nouveaux arrivants ou les électeurs qui ne sont pas encore inscrits sur la liste électorale de Trouy auront jusqu'au **7 février 2020** pour accomplir cette démarche.

Modalités d'inscription

- L'inscription en ligne : la démarche s'opère sur le site www.service-public.fr. L'électeur remplit en ligne le cerfa de demande et joint les scans de ses justificatifs d'inscription.

- L'inscription au guichet de l'accueil de la mairie : le cerfa est disponible sur place ou téléchargeable à l'avance sur le site de la ville de Trouy www.villedetrouy.fr.

Pièces à fournir : pièce d'identité et justificatif de domicile récent.

Cas des jeunes de 18 ans

Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office sur la liste électorale de la commune dans laquelle ils se sont fait recenser à l'âge de 16 ans.

Chaque jeune concerné a reçu un courrier de la part de la mairie courant novembre et décembre 2019 les en informant.

Tout jeune n'ayant pas reçu ce courrier est invité à se manifester en mairie avant le 7 février 2020.

Attention : les jeunes arrivés sur Trouy après l'âge de 16 ans et recensés dans une autre commune sont également invités à se manifester en mairie avant le 7 février.

Cas des électeurs européens

Le scrutin des élections municipales est ouvert aux électeurs européens, inscrits sur la liste électorale spécifique à cette élection.

Les électeurs européens qui ne sont pas encore inscrits sur cette liste peuvent accomplir cette démarche selon les mêmes modalités que les électeurs de nationalité française, **avant le 7 février 2020**.

NB : comment en savoir plus sur sa situation individuelle d'électeur ?

En cas de doute sur sa situation individuelle, l'électeur peut interroger directement le Répertoire Electoral Unique de la commune dans laquelle il pense être inscrit, via la plateforme service-public.fr.

Il doit fournir ses nom, prénoms et date de naissance.

Conditions spécifiques au vote + rappel

Pour voter, l'électeur doit obligatoirement être muni d'une pièce d'identité, sous peine de refus du vote.

Les pièces d'identité permettant de justifier de son identité lors d'un scrutin sont : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité (une pièce d'identité périmée pourra être acceptée, à condition que l'électeur soit aisément reconnaissable sur la photo d'identité), permis de conduire (l'ancien modèle de permis de conduire papier rose est accepté à condition que l'électeur soit aisément reconnaissable sur la photo d'identité)

À défaut, l'électeur peut présenter l'une des pièces suivantes, obligatoirement munie d'une photo :

Carte d'identité d'élus, Carte vitale, Carte du combattant, Carte d'invalidité, Carte d'identité de fonctionnaire d'Etat, Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires, Permis de chasser

Carte électorale

La production de la carte électorale est facultative (**mais la production de la pièce d'identité reste obligatoire**).

Tous les nouveaux électeurs qui se sont inscrits depuis le 1^{er} avril 2019 et qui s'inscriront avant le 7 février 2020, recevront une carte électorale au cours de la première quinzaine de mars et au plus tard le 12 mars 2020.

Le service électoral de la mairie de Trouy reste à disposition pour toute question complémentaire, par mail à l'adresse mairie@ville-trouy.fr ou par téléphone au 02.48.64.78.18.

TRAVAUX

ECOLES DU NORD



Un plateau ralentisseur de 11 m de longueur, face aux écoles du nord pour diminuer la vitesse des usagers et permettre la traversée des piétons et des écoliers en toute sécurité de la RD 73, a été réalisé aux vacances de la Toussaint, pour un montant de 30 000 € TTC. Le cheminement a été amélioré et aménagé sur le début de la rue Henriot.

Ce type de plateau est soumis au guide des coussins et plateaux, guide édité en 2010 par le CERTU (organisme de l'Etat). Ce guide préconise une hauteur de 12 cm (avec une limite à 15 cm) et des rampes d'accès dont la pente doit être située entre 5 et 10 %.

Les mesures faites sur place avec l'entreprise donnent une hauteur de plateau de :

- Sens Trouy-Bourges : 13 cm en entrée et 11 cm en sortie,
- Sens Bourges-Trouy : 12 cm en entrée et 13 cm en sortie.

La pente des rampes est comprise entre 7,3 et 9 %. Le coefficient d'adhérence est bon. La cohésion de l'ouvrage est conforme (présence obligatoire de bordures). Le cheminement pour personnes à mobilité réduite est conforme (présence de bandes podotactiles et ressaut inférieur à 2 cm). Les signalisations verticale et horizontale sont conformes au guide.

Le plateau ralentisseur est donc conforme aux recommandations des services de l'Etat.

7 barrières ont été ajoutées pour guider les usagers, particulièrement les enfants pour une traversée en sécurité.

PS : le décret n° 94-447 du 27 mai 1994 s'applique uniquement aux dos d'âne (forme arrondie) ou aux ralentisseurs trapézoïdaux de 2.5 à 4 m de longueur.

VIDEOPROTECTION



En 2016, cinq caméras ont été installées : Pharmacie-mairie, Service technique, Esthéticienne – DAB porte d'accès, Boulangerie – DAB façade, Commerces : bureau de poste, épicerie, charcutier-traiteur.

Ce type d'aménagement est très contrôlé par les services de l'Etat et les conditions de mise en œuvre sont drastiques. Seul le maire et un adjoint sont habilités à visionner ces images, dans le cadre de leur pouvoir de police.

Ces caméras ont permis de résoudre des actes de vandalisme en novembre 2019. Les auteurs ont été identifiés et ont remboursé les dégâts (430 €) à la commune.

Une étude portant sur la mise en place de 4 caméras aux écoles du Nord et de 14 caméras sur l'espace stade – city stade, E.J.M.T. et château Rozé a été réalisée.

Les demandes d'autorisation sont en cours. Les travaux auront lieu au 1er semestre 2020.

CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE L'AÉROPORT DE BOURGES



Ce projet, de 12,3 ha, est situé à côté de l'usine ASB, sur les terrains de l'ancienne friche industrielle appartenant au Groupe Airbus. Il est situé sur la commune de Bourges.

Le promoteur ENGIE Green est une filiale du Groupe ENGIE, leader français de la production éolienne et solaire. Il collabore avec ENGIE Solar, filiale du Groupe ENGIE, qui réalisera les travaux débutés en novembre - décembre par le débroussaillage du site puis reprendront à partir de janvier jusqu'à juin 2020 avec la pose de 23 880 panneaux photovoltaïques pour une puissance totale de 10,27 mégawatt-crêtes (MWC) et une production annuelle de près de 11 727 000 KWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 5 300 personnes (source d'information chantier fournie par le promoteur). La mise en service devrait intervenir en août 2020.

Pendant la phase travaux, le trafic engendré qui empruntera la rue Henriot devrait être peu important avec 2 ou 3 camions par jour seulement.



Nouveaux horaires

Ouvert du mardi au vendredi
9h à 12h—14h à 19h

Le samedi
9h à 12h—14h à 17h

Ouvert sur RDV entre 12h et 14h

Ouvert le 1er lundi du mois
Fermé le 1er samedi du mois

Contact : Mme Laura Choquet
au 02 48 64 49 10

ouverture d'un cabinet de
réflexologie plantaire et
faciale à TROUY-NORD

SÉANCE DECOUVERTE
- 20% jusqu'au 31/12/2019

réservez vite votre séance
ARMAVA REFLEXO 18

O8 rue Marcel Pagnol 18570 Trouy 06.67.61.4779
armava-reflexo-18.fr



JOURS	TROUY BOURG
MARDI	KEBAB Le Kéaulo Tous les 15 jours semaines impaires Place du marché De 17h30 à 21h30
MERCREDI	PIZZA AUREL Place du marché de 17h30 à 21h30 LA CORBEILLE BERRICHONNE «Paniers maraîchers» Place du marché De 8h à 9h
JEUDI	PIZZA ENZO PIZZ Place du marché de 17h30 à 21h30 Prix «pizza innovante» 3^{ème} mondial octobre 2019 à ROME
VENDREDI	LA CH'TITE BARAQUE Place du marché De 17h30 à 21h30 jusqu'à fin 2019

LES PRÉFABRIQUÉS



Lors de la séance du 24 septembre, le conseil municipal a approuvé la proposition de Monsieur le Maire de dénommer le site des préfabriqués et de la bibliothèque à Trouy bourg «**Espace Abbé-Pierre**», en hommage à la solidarité, l'entraide et aux actions des bénévoles trucidiens.

En effet ces bâtiments ont accueilli pendant de nombreuses années le Centre de Loisirs ainsi que l'ancien presbytère et aujourd'hui ce sont les distributions alimentaires organisées par le C.C.A.S. via la banque alimentaire, des activités d'associations, des réunions de famille, etc.

La municipalité a revu récemment les conditions d'attribution des deux salles de cet espace.

Dorénavant, la salle côté droit (salle n° 2) sera réservée exclusivement à la distribution de la banque alimentaire.

Depuis quelques temps, nous constatons régulièrement que les utilisateurs restituaient cette salle, qui servait également aux associations locales et aux locations pour les particuliers trucidiens, dans un état nécessitant beaucoup d'entretien et notamment le décapage du sol en raison de boissons renversées.

Comme cette salle est également utilisée pour la distribution alimentaire, les agents référents se voyaient contraints de revenir pour assurer une parfaite propreté de la salle en raison des règles d'hygiène obligatoires pour cette distribution.

De plus, nous notions régulièrement des tentatives d'ouverture des armoires et congélateurs de la banque alimentaire.

C'est pourquoi, la salle côté gauche (salle n° 1) a été affectée aux associations locales et aux particuliers trucidiens.

Par ailleurs, d'autres nouvelles modalités devraient prochainement améliorer l'occupation et l'utilisation de ces deux salles :

- rénovation des sanitaires de la bibliothèque rendus accessibles au public et équipés d'eau chaude (travaux en cours de finition) ;
- mise en place d'un kit de nettoyage avec des produits d'entretien adaptés aux surfaces ;
- achat d'un équipement pour décapage régulier par nos agents du sol en raison de sa nature antidérapante (sol qui s'encrasse facilement et difficile à nettoyer).

PANNEAU ÉLECTRONIQUE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Au cours du 1er trimestre 2020, un panneau électronique d'informations municipales sera installé à l'entrée du bourg. Le marché a été attribué à la société LUMIPLAN pour un montant de 11 800 € HT, soit 14 160 € TTC .



TARIFS 2020

Sur le site villedetrouy.fr, vous pouvez consulter les tarifs 2020.

Rubrique vie pratique/locations : tarifs funéraires, matériels, barnum, stand pliants, remorque, Espace JMT, Espace Abbé - Pierre

Rubrique enfance, scolaire, génération : tarifs Centre de Loisirs

Rubrique environnement/déchets : tarif droits de place



Pensez-y!



NETTOYAGE DES TROTTOIRS EN CAS DE NEIGE

En cas de chute de neige, les trottoirs doivent être déblayés et dégagés sur une largeur d'environ 1m50.

S'il n'existe pas de trottoir, une bande de même largeur doit être dégagée en bordure des propriétés riveraines.

En cas de verglas, les trottoirs peuvent être saupoudrés de sable sur une largeur de 1m50.

Nous sommes responsables devant chez nous. Merci de faire tant que possible un petit balayage : neige, feuilles, déchets, ...

Les commerçants et bon nombre de concitoyens le font régulièrement. Un petit effort de tous, c'est la sécurité qui y gagne. Merci d'y penser.

Faute d'entretien des trottoirs, la responsabilité de chacun peut être engagée en cas d'accident (exemple : la chute d'un piéton).

FEU DE CHEMINÉE

Avec l'arrivée de l'hiver, les soirées s'allongent et se rafraîchissent, propices à la chaleur d'une cheminée.

Faire un feu de cheminée ne se résume pas à entasser aléatoirement des bûches de bois et à y mettre le feu. Le choix du bois, de l'allume-feu et leur disposition dans l'âtre sont des paramètres non-négligeables, afin d'obtenir une combustion durable, lente et sans fumée toxique.

Par ailleurs, **le feu de cheminée ne doit pas être alimenté par des déchets**, du bois humide ou du bois traité. Vous éviterez ainsi de polluer votre voisinage et d'encrasser votre conduit.



MONOXYDE DE CARBONE



Un gaz invisible, inodore, toxique et mortel provoque des maux de têtes, des nausées, des vomissements, des vertiges, des pertes de connaissance, le coma ou le décès.

Pour éviter les intoxications :

- * faites entretenir vos appareils de chauffage par un professionnel,
- * faites ramoner vos conduits et cheminées tous les ans,
- * ne bouchez pas les aérations de votre logement.

Renseignez-vous et procurez-vous le dépliant sur www.inpes.sante.fr et sur www.logement.gouv.fr.

**L'HIVER, POUR BIEN ROULER,
AYEZ LES BONS RÉFLEXES...**

 **inforoute18.fr**
 **m.inforoute18.fr**

0 800 151 518 Service & appel gratuits

twitter  **@cg_18**

VENTE DE TERRE VÉGÉTALE

La ville de Trouy reconduit la vente de terre végétale au prix de 10 € le m³ sur la base d'1m³ au minimum et sur inscription **jusqu'au 15 février 2020**.

Les inscriptions seront enregistrées par le service accueil de la mairie soit :

- par téléphone au 02.48.64.78.18,
- par mail : mairie@ville-trouy.fr,
- par courrier : place du 8 mai 1945 18570 Trouy.

La vente sera organisée les **mardi 3 et jeudi 5 mars** de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 sur présentation d'un bon de retrait qui sera délivré **après inscription et remise du paiement (chèque exigé à l'ordre du Trésor Public)**.

Le transport sera à la charge du demandeur.

Pour les entreprises, contactez le service technique au 02.48.64.78.19.

PLAN DE LUTTE DÉPARTEMENTAL CONTRE L'AMBROISIE



Originnaire d'Amérique du Nord, l'ambrosie a été introduite accidentellement en France au XIX^{ème} siècle.

On la retrouve généralement sur les terrains en friches, comme les chantiers, les bords des routes et des grands ouvrages linéaires. Plutôt installée dans le sud-est de la France, elle est en train de coloniser le Berry et plus particulièrement le Cher.

L'ambrosie est très allergisante et pose des problèmes de santé qui se caractérisent par des écoulements nasaux, des conjonctivites, de l'asthme et des poussées d'eczéma.

Elle inquiète par ailleurs les agriculteurs qui craignent des pertes de rendement.

Pour faire face à ce fléau, les services de l'Etat ont créé des groupes de travail afin de réfléchir pour endiguer le développement et la progression de cette plante. Un arrêté préfectoral de lutte contre l'ambrosie devrait voir le jour en avril 2020.

Chacun peut à sa façon participer à cette lutte en détruisant cette plante avant sa période de floraison en juin - juillet par le fauchage ou mieux l'arrachage en se munissant impérativement d'une paire de gants.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Selon l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants ont obligation de publier et de diffuser un recueil trimestriel des actes administratifs.

Ce recueil est consultable et communicable à la mairie du bourg et à la mairie annexe du nord ou sur le site internet de la ville : www.villedetrouy.fr.

INSCRIPTION POUR ACHAT DE TERRE VEGETALE

À retourner au plus tard le 15 février 2020 en mairie

Nom Prénom.....

Adresse :

Tél. :

Quantité à prendre :

Date d'enlèvement : mardi 3 ou jeudi 5 mars 2020 de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
(Rayez la date inutile)

Je joins mon chèque d'un montant de

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

TROUY			BOURGES (Les Danjons)
	ÉTÉ à partir du 1 ^{er} avril	HIVER à partir du 2 novembre	Fermée les jours fériés
Lundi	9h-12h / 15h-18h	9h-12h / 14h-17h	Lundi au samedi 10h à 12h et de 14h à 18h
Mercredi	15h-18h	14h-17h	
Vendredi	15h-18h	14h-17h	
Samedi	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h	
Dimanche			10h-12h

Consignes en déchetterie

Afin d'utiliser ce service dans les meilleures conditions et en toute sécurité

- | | |
|--|--|
| Suivre les consignes du gardien | <u>Déchets refusés en déchetterie (liste non exhaustive)</u> |
| Trier ses déchets | Ordures ménagères |
| Rouler au pas | Médicaments |
| Respecter le sens de circulation | Cadavres d'animaux |
| Ne pas récupérer des objets ou des matériaux | Produits radioactifs |
| Ne pas monter dans les bennes | Déchets contaminés |
| Ne pas fumer | Bouteilles de gaz |
| Les enfants de - de 12 ans doivent porter un gilet de haute visibilité | Pneus spéciaux (poids lourds, tracteurs, avec jante) |
| Les animaux restent dans le véhicule | Produits explosifs |

ASTUCES !

Les samedis et dimanches sont des jours de fortes affluences. Nous vous conseillons de trier vos déchets avant d'arriver en déchetterie. Vous gagnerez ainsi du temps au moment de décharger. Les batteries, très polluantes, lorsqu'elles ne sont pas éliminées dans les filières appropriées, sont régulièrement source de dégradations dans les déchetteries. Nous vous conseillons de les remettre à votre garagiste ou un revendeur.

Réemploi

Un conteneur Emmaüs est à la disposition des usagers à la déchetterie des Danjons pour permettre de réduire la quantité de déchets.

ECLAIRAGE PUBLIC

Halte au vandalisme sur les éclairages publics !

Depuis près de deux ans, les communes du département du Cher doivent faire face à une recrudescence d'actes de vandalisme sur le mobilier urbain et les installations d'éclairage public.

Régulièrement, les installations ou encore les bornes de recharges pour véhicule électrique sont prises pour cible. Des actes de malveillance qui coûtent cher à la collectivité, au SDE et qui pénalisent tout le monde.

Ces dégâts peuvent engendrer des situations dangereuses ou des sources d'insécurité (un carrefour sans signalisation suffisante par exemple, un sentier avec des luminaires cassés).

Les services des collectivités travaillent à la réparation et au remplacement des installations dans les meilleurs délais. Face à des dégradations répétées, les collectivités ne pourront plus réparer ces biens communs, utiles à tous.

Face à ces agissements, votre municipalité et le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher* font appel au civisme de tous pour lutter contre la destruction ou la détérioration intentionnelle et malveillante des biens publics et rappellent qu'il est du devoir de chacun de respecter les installations et le matériel payés par tous.

**Pour rappel, la commune délègue la compétence « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18) qui prend alors en charge la gestion du patrimoine lumineux. Plus d'infos : www.sde18.com*



CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT



C'est quoi ?

Un service gratuit, un lieu d'information de proximité, un accueil, une écoute, un échange.

Pourquoi ?

Vous aider à comprendre et à vous orienter dans les démarches juridiques, vous renseigner par une information juridique personnalisée, vous accompagner dans la rédaction d'une lettre, d'un dossier juridique, obtenir un bon pour la consultation gratuite d'un professionnel de la justice.

Pour qui ?

Toute personne ayant besoin de renseignements d'ordre juridique.

Comment ?

Un agent d'accès au droit est à votre disposition et à votre écoute.

Où ?

A Bourges, au Palais de Justice mais aussi dans différents lieux. En périphérie et dans le département, un service itinérant couvre de nombreuses communes. Renseignements 8 Rue des Arènes, 18023 Bourges, tél 02.48.68.33.33, Fax : 02.48.68.34.95, courriel : cdad@cdadl18.fr site web: www.cdadl18.fr



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Un point a été réalisé récemment avec le responsable Orange des relations avec les collectivités.

Il en ressort, début décembre 2019, que sur 1 968 logements à Trouy (habitations, entreprises, commerces) :

- toutes les armoires fibre ont été installées,
- elles sont toutes en cours de raccordement,
- 61 % de la commune, soit 1 126 lignes, sont raccordables (*) à ce jour.



(*) raccordables : on peut contacter l'opérateur de son choix pour souscrire à une offre de fibre optique.

Comment voir si son habitation est raccordable : sur le site <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Tout ce qui devait être déployé en souterrain a été réalisé. Il reste donc ce qui va être réalisé en aérien pour lequel il est nécessaire de procéder à des études complémentaires, à des demandes de permission de voirie, etc.

Notre interlocuteur nous a assuré que tout devrait être mis en oeuvre pour que tous les secteurs soient raccordables fin du 1er trimestre 2020 ... mais la vigilance reste de vigueur puisqu'il n'est pas possible d'obtenir un planning prévisionnel des travaux.

En effet, nous avons déploré que les équipes chargées du déploiement interviennent un peu partout, mais sans jamais terminer complètement un secteur, d'où une incompréhension de la part des habitants qui n'ont pas ou peu de débit actuellement. d'autant que le chantier sur Trouy est commencé depuis 4 ans !

NOUVEAU RESEAU MULTIMODAL "REMI"

Le réseau **REMI** (pour REseau de Mobilité Interurbaine) est le nom du réseau multimodal organisé par la Région, qui comprend :

* **des trains Rémi Express** (qui remplacent les trains Intercités repris par la Région : Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers) ;

* **des trains Rémi** (qui remplacent les trains TER) ;

* **des cars Rémi** qui comprennent au sein de chaque département, et hors zones urbaines :

- les anciennes lignes de cars TER,
- les lignes régulières interurbaines,
- les lignes de transport à la demande,
- les lignes de transports scolaires.

La Région a mis en place de nouveaux tarifs en 2019 pour les voyageurs occasionnels et quotidiens. Il s'agit de proposer des transports publics plus simples et moins chers.

Pour toutes informations vous pouvez consulter le site Rémi www.remi-centrevaldeloire.fr. Il existe aussi une application mobile « Rémi. »



HEURE D'ETE

Dans la nuit du **samedi 28 mars** au **dimanche 29 mars 2020**, vous avancerez vos horloges d'une heure. À 2h, il sera donc 3h.

Vous dormirez une heure de moins.





Horaires d'ouverture au public
Possibilité de prestations personnalisées en dehors de ces plages horaires

	Matin	Après-midi
Lundi		14h00 à 17h00
Mardi	10h30 à 12h30	
Mercredi	10h30 à 17h00	
Jeudi	10h30 à 12h30	14h00 à 18h00
Vendredi		14h00 à 17h00

4 cours Avaricum
18000 BOURGES

0800 732 140 Service & appel gratuits

habitat@agglo-bourgesplus.fr



Concession Bourges Plus - Direction de Développement Territoire - Bourges Plus
Photos : République Bourges Plus / Agglomération Bourges Plus - Bourges Plus

vous avez un projet

en lien avec votre habitat

ou un besoin d'orientation et d'information

Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville

l'équipe de la

Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville

peut vous aider



C'est un lieu unique dans lequel vous pouvez poser l'ensemble de vos questions concernant l'habitat dans l'agglomération ou l'implantation commerciale en centre-ville de Bourges.



Rénovation de votre logement

Bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement gratuit pour :

- Isoler vos combles, vos murs, etc...
- Améliorer votre confort tout en réduisant votre facture énergétique
- Rénover un logement
- Adapter votre logement



Travaux de ravalement de façade

Dans le centre-ville historique de Bourges, une aide financière peut être octroyée à l'occasion d'un ravalement de façade.



Entreprises qualifiées

Vous souhaitez effectuer une **rénovation énergétique performante**, quels que soient vos revenus, Bourges Plus, par le biais d'**énergie'nov** vous accompagne dans votre projet et vous oriente vers des groupements d'entreprises.



Demande de logement social

Toute personne souhaitant obtenir un logement d'**habitation à loyer modéré (HLM)** doit constituer un dossier.

Nous vous accompagnons dans les différentes étapes à suivre.

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr>



Orientation et information

Pour toute autre question sur le **logement** ou l'**habitat** ainsi que sur la démarche "**Action Cœur de Ville**" nous vous dirigeons vers le bon interlocuteur.

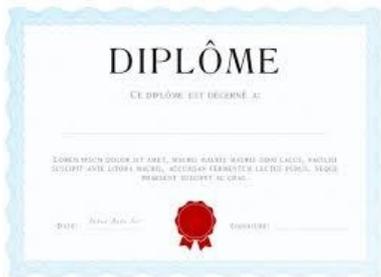
Contactez-nous

0800 732 140
Service & appel gratuits



Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville

DIPLOME.GOUV.FR
un site pour obtenir une attestation en ligne en cas de perte de diplôme



Vous avez perdu votre diplôme (brevet, CAP, BEP, baccalauréat, BTS) ?

Retrouvez le nouveau service en ligne diplome.gouv.fr pour obtenir une attestation numérique certifiée de votre diplôme.

Le site diplome.gouv.fr proposé par les ministères en charge de l'Éducation nationale et en charge de l'Enseignement supérieur permet :

* pour les diplômés, d'obtenir des attestations numériques certifiées de diplômes en cas de perte ;

* pour des tiers, de vérifier l'authenticité d'un diplôme grâce à une clé de

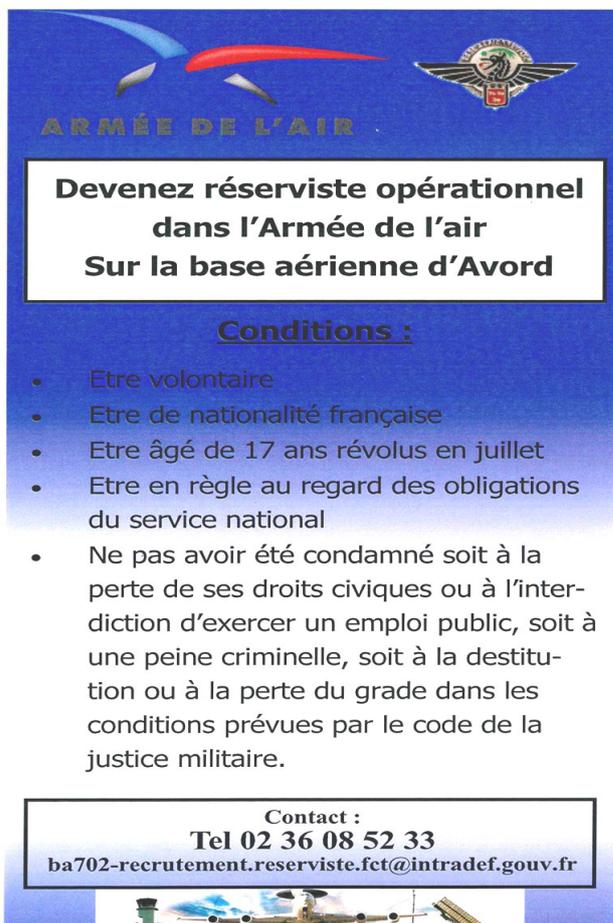
contrôle donnée par le diplômé.

Les attestations disponibles sur cette plateforme varient en fonction des années d'obtention des diplômes et des académies. À ce jour, la base propose des attestations pour :

- le diplôme national du brevet (DNB) ;
- le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ;
- le brevet d'études professionnelles (BEP) ;
- le baccalauréat ;
- le brevet de technicien supérieur (BTS)

Elle sera progressivement enrichie avec d'autres diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur et l'enseignement agricole.

Pour tout comprendre en vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=ebhWz9Np_VE#action=share



ARMÉE DE L'AIR

**Devenez réserviste opérationnel
dans l'Armée de l'air
Sur la base aérienne d'Avord**

Conditions :

- Etre volontaire
- Etre de nationalité française
- Etre âgé de 17 ans révolus en juillet
- Etre en règle au regard des obligations du service national
- Ne pas avoir été condamné soit à la perte de ses droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public, soit à une peine criminelle, soit à la destitution ou à la perte du grade dans les conditions prévues par le code de la justice militaire.

Contact :
Tel 02 36 08 52 33
ba702-recrutement.reserviste.fct@intradef.gouv.fr



3919 : LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Chantage, humiliation, injures, coups...

Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible 7 jours sur 7 (de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedis, dimanches et jours fériés).

Le 3919 *Violence Femmes Info* constitue le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...).

Il propose une écoute, il informe et il oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge.

Ce numéro garantit l'anonymat des personnes appelantes mais n'est pas un numéro d'urgence comme le 17 par exemple qui permet pour sa part, en cas de danger immédiat, de téléphoner à la police ou la gendarmerie.

Le numéro 3919, soutenu par le ministère en charge des droits des femmes et géré par la « *Fédération nationale solidarité femmes* » s'appuie sur un partenariat avec les principales associations nationales luttant contre les violences faites aux femmes.

Menaces
Insultes
Isolement social/familial
Privations de moyens économiques
Coups
Mépris
Harcèlement...

Les lundis
20 janvier
10 février
16 mars
2020
de 14 h à 16 h

Groupe de parole
pour les femmes victimes de
violences conjugales

Animé par deux psychologues

Participation sans inscription

Dans un cadre libre, anonyme et convivial, venez :
• Partager avec d'autres femmes des vécus similaires.
• Nommer, repérer les violences.
• Sortir de l'isolement, de la honte, de la culpabilité.

Relais Enfance et Famille
2, rue du Pré Doulet
BOURGES
Informations
02 48 70 02 72

VOUS POUVEZ SAISIR LE MEDIATEUR EN ASSURANCES POUR RÉSoudre UN LITIGE

Vous êtes en litige avec votre assureur (compagnie d'assurances, institut de prévoyance et mutuelle).

Si vous n'obtenez pas satisfaction auprès de votre interlocuteur, de sa hiérarchie et du service consommateurs, vous pouvez vous adresser, par lettre recommandée avec accusé de réception ou l'envoi recommandé électronique, au médiateur dont dépend votre assureur, avec copie de toutes les pièces qui constituent le dossier (documents contractuels et courriers échangés avec votre assureur).

Les coordonnées du médiateur compétent se trouvent sur la notice d'information et/ou sur les conditions générales qui vous ont été remises au moment de la conclusion du contrat.

La plupart des compagnies d'assurances et des mutuelles ont désigné le Médiateur de l'assurance. Vous pouvez écrire à :

Médiateur de l'assurance (compagnies d'assurance et mutuelles)

La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS Cedex 09
www.mediation-assurance.org

Cette démarche est entièrement gratuite.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES



Les inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2017 auront lieu les 17, 18 et 19 février 2020 au Centre de Loisirs.

Le jour du rendez-vous, munissez vous du livret de famille, d'un justificatif de domicile ainsi que du carnet de santé de votre enfant.

Merci de prendre rendez-vous auprès du service enfance au 02 48 64 73 58.

Rappel aux personnes quittant la commune en cours d'année scolaire :

1/ **Vous quittez la commune de Trouy mais vous souhaitez que votre enfant poursuive sa scolarité dans nos écoles**

Dans ce cas, vous devez obligatoirement présenter auprès de votre nouvelle commune de résidence une demande de dérogation scolaire en précisant le motif de « poursuite de scolarité ».

2/ **Vous n'habitez pas Trouy mais votre enfant bénéficie déjà d'une dérogation scolaire pour suivre sa scolarité dans l'une de nos écoles maternelles**

Lors de son passage en école élémentaire, vous devez obligatoirement présenter auprès de votre commune de résidence une demande de dérogation scolaire en précisant le motif « poursuite de scolarité ».

Merci de votre compréhension.

MATERNELLE "GRAINE D'ARTISTES"

Sortie au verger de Levet « Pom'ballade »



La météo fut clémente ce mardi 1^{er} octobre pour que les élèves de grande section puissent découvrir le verger de M. et Mme Mabire. Accompagnés des CP, ils se sont rendus en car jusqu'à Levet où Mme Mabire leur a donné des explications sur la production du verger ; bien sûr, les pommes : Gala, Reinette, RubINETTE, Canada ... mais aussi le raisin, les kiwis et les courges. Tout fut observé avec grand intérêt.

Après s'être désaltérés avec un verre de jus de pomme, ils ont pu ramasser les fruits. Les enseignants ont expliqué que, même un peu abîmées, les pommes tombées par terre pouvaient être utilisées.

Et en effet, l'après-midi, dans la classe de grande section, c'était une vraie fourmilière ! 4 ateliers étaient organisés pour transformer la récolte en jus, compote, chips et marmelade !

Quel plaisir de voir toutes ces petites mains s'affairer très sérieusement à l'épluchage et au découpage. Bien sûr, des mamans étaient présentes pour seconder la maîtresse. Puis ce fut le tour de la dégustation et là, toutes les papilles étaient en action, avec un résultat unanime : « c'est délicieux ! »

Cette sortie fut un joli moment pédagogique et l'occasion aussi pour que les élèves de maternelle rencontrent le maître des CP. Il y aura d'autres occasions, l'année ne fait que commencer...



Mme Adeline Rousseau, Directrice de l'école maternelle

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le C.C.A.S. peut mettre en place sur simple demande le service de portage de repas à domicile pour les personnes qui le souhaitent et sans aucune condition particulière.

La fourniture et la livraison des repas sont assurées par la Société SOGIREST.

Mme Corinne GATIMEL se charge des formalités d'inscription, du suivi des commandes et de la facturation des repas.



A compter du 1^{er} janvier 2020, le repas sera facturé 7.36 €.

En 2018, 12 personnes ont bénéficié de ce service soit régulièrement, soit ponctuellement, ce qui représente **3 590** repas livrés.

En 2019, ce service a connu une nette progression, 26 personnes en ont bénéficié.

N'hésitez pas à demander la plaquette d'information et/ou de plus amples renseignements sur ce service en contactant Mme Corinne GATIMEL au 02.48.64.78.78.



COMMUNIQUÉ

Enfin une **alternative à la maison de retraite** avec Les Babadines de Trouy !

Entretien avec **Catherine Evrard**, directrice des Babadines de Trouy

Catherine, pouvez-vous nous expliquer en quoi les Babadines sont une alternative à la maison de retraite ?

La plupart du temps, les personnes âgées ne veulent pas quitter leur domicile même s'il n'est plus adapté, donc on a réinventé une solution différente de ce qui existe déjà, c'est-à-dire qu'ils s'installent dans un nouveau « chez soi » avec plaisir. Notre idée a très bien fonctionné à Clamart en Île-de-France !

À Trouy, on s'est appuyé sur les mêmes principes de vie qu'à Clamart. On a limité les Babadines à 16 maisons dans le magnifique cadre du parc du château afin que tout le monde se connaisse et que la petite équipe prenne du temps pour bien s'occuper de chacun.

La coordinatrice du village planifie et gère les interventions des professionnels de santé extérieurs (comme les médecins, le kiné, les infirmiers, le laboratoire, une ambulance...) et celles du médecin traitant. Enfin, pour créer du lien social et favoriser les rencontres entre les personnes, les 16 maisons font partie d'un village plus large et nous avons mis en place des animations et des espaces communs.



Pourquoi les habitants seraient-ils plus en sécurité que chez eux ? Parce que nous avons organisé une présence humaine de jour comme de nuit et 7j/7, des systèmes de téléassistance et des installations domotiques dans chaque maison.

Et si les habitants ont du mal à assurer les actes de la vie quotidienne, que se passe-t-il ?

La perte d'autonomie pouvant évoluer au fil du temps, ils peuvent faire appel quand ils veulent et au rythme de leurs besoins, à des auxiliaires de vie qualifiés et expérimentés. En plus, comme ils vivent dans leur propre domicile, ils bénéficient du crédit d'impôt de 50% des services à domicile.

Envie d'en savoir plus ?

Contactez **Catherine Evrard**, directrice des Babadines de Trouy :

Email : c.evrard@les-babadines.com

Téléphone : **06 30 39 89 07**

www.les-babadines.com



* Les prestations ouvrent droit à une réduction ou un crédit d'impôts sur le revenu selon l'article 199 du sixdiciés et dans la limite du code général des impôts.

Formations 2020 au jardinage maraîcher et aux pratiques respectueuses de l'environnement

Formations en 20 heures au choix :

- en soirée, de 18 à 20h, les mardis et jeudis, du 24 mars au 23 avril
- ou 3 samedis consécutifs, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h10, les 11, 18 et 25 avril
- et en projet : 2 jours et demi, le week-end des 1,2 et 3 mai ou le week-end des 8,9 et 10 mai

Public :

La formation s'adresse à toute personne adulte, ou d'au moins 15 ans, ayant peu ou pas de connaissances en culture de légumes et ayant un jardin ou marais disponible ou en projet

Lieu Bourges : à la maison des associations, ou chez un partenaire ; et en jardin ou marais de l'association

Organisation par l'association « les jardiniers solidaires », jardiniers formateurs expérimentés et référencés

- 122 adultes, hommes et femmes, de toutes professions et de tous niveaux d'études, âgés de 18 à 77 ans, formés depuis 2013 au jardinage « propre ».
- 71 élèves de CM1 et CM2 initiés au jardinage, à Bourges, dans les écoles de Beaumont-Carolus, le grand Meaulnes et les Barbottes, avec création de 3 jardins écologiques et pédagogiques.
- 7 marais cultivés en parcelles partagées sur 6600 m² de surface : jardins et marais créés ou remis en culture après friche, par les jardiniers solidaires

Objectifs

- Remettre en culture son jardin, loué ou acheté, même en mauvais état, même en friche
- Organiser son calendrier de travail selon la météo et l'état du sol
- Apprendre et pratiquer les techniques efficaces et les plus respectueuses de l'environnement (bio)
- Utiliser les outils à main et le matériel motorisé dans de bonnes conditions et en sécurité
- Produire ses premiers légumes et planifier ses productions futures selon ses besoins et ses disponibilités

Formation en salle et en jardin

- pour 15 stagiaires au maximum, avec un suivi assuré pendant un an, pour les adhérents
- avec possibilité d'emprunter livres et revues de base du jardinage, gratuitement
- avec accès à des outils à main et à moteur de l'association (motobineuse, broyeur de branchage, tondeuse-débroussailluse, taille-haie,...) dans des conditions privilégiées
- avec la possibilité de partager et cultiver un jardin ou marais, à l'issue de la formation

Participation aux frais : 34 € + adhésion de 6 € à l'association. Chèque-cadeau à offrir, de 34 €, sur demande

Partenaires : Entraide Berruyère, la ville de Bourges, Bioberry, le Crédit Agricole, les restos du cœur, des jardinerie

Programme détaillé, renseignements et inscription :

Les jardiniers solidaires

Maison des associations - 28 rue Gambon - 18000 Bourges
lesjardinierssolidaires@orange.fr
<http://lesjardinierssolidaires.org/>
 Tél 06 51 72 96 18



JUDO





Section de Trouy

INSCRIPTIONS TOUTE L'ANNEE



Le Bourges Judo anime une section à Trouy pour les enfants de 5 à 12 ans. Le judo est un sport attrayant aux valeurs éducatives reconnues.

COURS LE MARDI
SALLES DES SPORTS
 enfants nés en 2013-2014 : 17h
 enfants nés avant 2013 : 18h

Renseignements : secrétariat 02 48 70 45 13 Éducateur sportif Yann Bothy 06 80 57 00 91
www.bourgesjudo.com bourgesjudo@orange.fr

Tarifs 2019-2020

- Adhésion à l'association (obligatoire, sauf à La Châtre) : 12 €
- YOGA, YIN YOGA, YOGA DOUX**
- Abonnement annuel (septembre-juin, ± 40 semaines) :**
- Rezay (Salle Mukti) : 1 cours/semaine (1 c/s)*: 250 €
 - Autres communes : 1 cours/semaine (1 c/s)*: 250 €
 - max. 2 cours/semaine (2 c/s) : 270 €
 - cours illimités (c.ill.): 290 €
- Abonnement 5 mois :** 1 c/s : 150€ * | 2c/s : 160€ | c.ill. : 170 €
- Abonnement mensuel (1 c/s *) :** 40 €
- 1 cours :** 10 €

Tarif couple : 2^{ème} personne réduction de 20%

Chômeur, étudiant, RSA : réduction de 20%

Cours **YOGA PRENATAL** (sur rdv), 1 heure : 20 € **

Cours individuel : 40 € **

* : 1 cours par semaine dans la même commune
 ** : + frais déplacement

MEDITATION (± 18 cours sur 9 mois de octobre à juin)
 Abonnement 9 mois : 63 € / 3 mois : 31 € / par cours : 5 €

CHANTS DE MANTRAS ET RELAXATION (occasionnellement)
 Par cours : 5 €

Aucun remboursement ne sera effectué sur les abonnements, sauf sur présentation de certificat médical.

Tarifs soins énergétiques et karmathérapie sur www.rezaynergie.fr



REZA NERGIE

**Yoga, relaxation, méditation,
soins énergétiques et karmathérapie**



Siège de l'association
 Salle Mukti - Les Rogères - 18170 Rezay

Agnès - 06 12 92 33 22
Luc - 06 30 54 85 51

rezaynergie@gmail.com
www.rezaynergie.fr

Le **YOGA** trouve ses racines dans le mot sanscrit « YUG » qui veut dire UNIR, JOINDRE.

Il est une aide pratique pour la vie. Le Yoga équilibre, harmonise, purifie et fortifie le corps et le mental de celui qui le pratique. Il apporte une stabilité émotionnelle et montre la voie vers une santé parfaite.



Pour atteindre cet état, le Yoga utilise différentes techniques :

- Les postures corporelles (asana)
- Le contrôle de la respiration (pranayama)
- La relaxation physique et mentale
- La méditation
- Une alimentation saine et douce

Rezaynergie est une association de loi 1901

Horaires 2019-2020

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
LA CHÂTRE (1) YOGA 9h30 - 10h30 10h45 - 11h45	SANCONS YOGA 10h00 - 11h15	ST-AMAND-ND YOGA 10h30 - 11h45	PRIGNIERES (8) YOGA 10h15 - 11h15
	TROUY YOGA 10h30 - 11h45 MEDITATION 11h50 - 12h30		
DUN/AURON YIN YOGA 15h30 - 16h45	FLAINPIED YOGA 15h00 - 16h15	REZAY (Mukti) YOGA 16h30 - 17h45	
ST-AMAND-ND YOGA 17h45 - 19h00 19h15 - 20h30	BAUGY YOGA 17h00 - 18h15 18h30 - 19h45 MEDITATION 19h50 - 20h30	CHEZAI-BENOIT YOGA 18h00 - 19h15	SOTE-EN-SEPTAINE YOGA DOUX 18h15 - 19h30 YOGA 17h45 - 19h00
FAVERDINES YOGA 18h45 - 20h00	TOUCHAY YOGA 19h00 - 20h15	CHATEAUMILLANT YIN YOGA 18h30 - 19h45 MEDITATION 19h50 - 20h30	DUN/AURON YOGA 18h00 - 19h15 MEDITATION 19h20 - 19h50

(1) Contacter MICS-La Châtre
 (2) Contacter Gym Ligériotes (Mme Brél)
 (8) Chaque 2ème et 3ème semaine/mois, contacter Famille Rurale Prunier, M. Rivassou

Autres activités à Rezay dans la Salle Mukti :
 Chaque 2ème vendredi du mois : conférence, ciné-débat, etc.
 Chaque 4ème vendredi du mois : Satsang (chants mantras, méditation, enseignements spirituels, Arati)
 Info sur <http://www.rezaynergie.fr/salle-mukti/activites/>

Yoga prénatal, yoga individuel, soins énergétiques et karmathérapie sur rendez-vous

LOGPE VOUS PROPOSE SA

SOIRÉE TARTIFLETTE & Karaoke!

SAMEDI 11/01
Espace Jean-Marie TRUCHOT
19H TROUY

Menu
1 kir
galettes céleri
Tartiflette, salade
Tarte aux pommes
Café

18€ Adulte
10€ Enfant

• *Sue réservation*

info :

Inscription obligatoire, gpetrouybourg@outlook.fr ou 06.37.10.03.35

En cas d'insuffisance d'inscrits, l'association se réserve le droit d'annuler la soirée

LE SUBDRAY

19 JANVIER 2020

L'ENTENTE DES MARCHEURS DE TROUY
organise sa

RANDONNÉE

4 circuits : 30 km – 21 km – 14 km – 8 km

Départs : 6 h à 10 h près de l'église

Ravitaillements copieux : boudin, soupe aux choux ...

Tél : 06 29 65 74 87 IPNS

Association Trouy Temps Libre
E-mail : trouytempslibre@free.fr - http://trouytempslibre.free.fr - f

BOURSE AUX COLLECTIONS

TROUY 2020

Samedi 25 janvier
Espace J. M. Truchot
Le vinyle à l'honneur
Entrée gratuite
de 9h à 18h

Renseignements et réservations :
0619753745
0624141683
domibegos@orange.fr

Buvette
Possibilité de repas sur réservation

IPNS - Ne pas fêter sur la voie publique

Association Trouy Temps Libre
E-mail : trouytempslibre@free.fr - http://trouytempslibre.free.fr - f

TROUY 18570

Espace J.M.Truchot

Dimanche 26 janvier

BOURSE ECHANGE & VENTE

de PLAQUES de MUSELETS de CHAMPAGNE 2020

Entrée gratuite de 8 h à 18 h

Buvette
Possibilité de repas sur réservation

Renseignements et réservations :
06 45 09 03 33
E-mail : annietpat@orange.fr

IPNS - Ne pas fêter sur la voie publique

music master

cours de musiques actuelles



Simple curiosité
Besoin de challenge
Envie de vous amuser
Ambition de future star
Jouez dès les premiers cours !

GUITARE
BATTERIE
BASSE
PIANO
VIOLON
CHANT

contacts:
guitare (2 profs) : 06 45 51 70 81
06 26 72 78 32
batterie : 06 81 56 78 60
www.acrobat.fr
basse : 06 14 68 29 92
piano et violon : 06 06 69 96 93
chant : 06 06 72 12 94

2 avenue Roland Garros - 18570 TROUY
Inscriptions directement auprès des professeurs.

合気道 AIKIDO

Avec Michel LEBOEUF
De l'EPA, Ecole Européenne d'AIKIDO et de l'ISTA
International School of Traditional AIKIDO



Technique que Défense
Détente et Maîtrise de soi
Philosophie de la non violence

COURS DE TROUY

COURS ADULTES

(Sans limite d'âge)

JEUDI : 18h30 20 h 00

COURS ADOLESCENTS

(à partir de 13 ans)

MERCREDI : 18h00 19h00

COURS ENFANTS

(à partir de 8 ans)

MERCREDI : 18h00 19h00

**1 cours d'essai
gratuit !**

Adresse du Dojo de TROUY
Salle Multisport
Avenue du Cabaret
18570 TROUY



* SE PRESENTER 15 A 20 MIN AVANT CHAQUE DEBUT DES COURS !

TEL : 06.61.49.57.52 ou 02.48.26.06.06
<http://aikido.trouy18@live.fr>



Le Comité du personnel communal de Trouy

organise

le Samedi 1^{er} février 2020 à 20h

à l'Espace Jean-Marie Truchot à TROUY

Une soirée dansante



Animée par **REGIS ANIMATION**

Tarif : **16 C sur réservation**

Plateau repas froid, fromage, dessert

1 apéritif et 1 café offerts

Boissons non incluses

Inscriptions, dans la limite des places disponibles,

avant le vendredi 17 janvier 2020

à l'aide du coupon réponse, accompagné du règlement, à retourner à :
Comité du personnel - Mairie de Trouy, place du 8 mai 1945, 18570 TROUY

Renseignements au 06.10.70.53.12 ou 06.08.84.54.19

entre 18h30 et 20h30 uniquement

COUPON REPONSE à retourner avant le 17/01/2020

Soirée « années 80 à nos jours » du 1^{er} février 2020

Comité du personnel communal de TROUY

Nom :

Tél (en cas d'annulation) :

Adresse mail :

Nombre de Personnes (adultes et enfants) : x 16 C = €

Règlement par chèque à l'ordre du Comité du Personnel Communal de Trouy

10€

TROUY

Espace JM Truchot - 14h30
Dimanche 9 février 2020

THE DANSANT

avec
LE TRIO MERCIER



AAAEMD - Trouy Festivités
Renseignements 06 62 13 97 59



BOURSE AUX VETEMENTS ADULTES



Toutes saisons
Accessoires hors bijoux

SAMEDI 08 FEVRIER

SALLE DES FÊTES
TROUY BOURG (EJMT)
9h - 17h

Plus de place dans vos armoires !
Le Groupement de Parents d'Elèves se charge pour vous
De vendre vos articles en restant chez vous !

1) Je veux vendre mes vêtements et accessoires

- Dès le lundi 13 Janvier, je réserve par téléphone ma liste ou mes listes et j'insiste si pas de réponse immédiate (ne pas laisser de message vocal, ni de SMS) : GPE : 06.40.59.34.20
- et en dernier recours par mail: gpetrouybourg@outlook.fr.
- Je demande un rendez-vous pour retirer 1 liste vierge (2 maximum par personne) qui me donne la possibilité de vendre 20 articles (lots possibles)
- Je récupère ma liste et paye :
6€ si je possède l'adhésion GPE 2018-2019
8€ si je ne la possède pas
(Règlement par chèque de préférence)

2) Je prépare ma liste pour la bourse adulte

- Je choisis des articles en bon état (les vêtements repérés tâchés, déchirés seront retirés de la vente)
- Je remplis précisément les cases dénomination de l'article, la taille et les prix choisis sur la liste vierge
- Je recopie le tout sur la 2^{ème} liste vierge (que le GPE conservera) et sur la fiche couleur étiquette

- Ces 2 étapes peuvent être réalisées informatiquement et plus rapidement sur Excel (envoi du nouveau fichier sur demande)
- Je découpe mes étiquettes et les accroche solidement sur mes articles (les épingles et agrafes sont interdites, en revanche, la location d'une étiqueteuse à 1€ la journée est possible sur simple demande)
- Je numérote visiblement tous les sacs ou cartons dans lesquels j'apporterai mes articles (j'écris le numéro de ma liste)

3) Je dépose mes articles

- Le vendredi 07 Février, je me présente entre 17h et 19h à la salle des fêtes de Trouy Bourg avec mes cartons et mes listes complétées
- Je donne l'une de mes listes à un membre du GPE
- Je prends le temps d'installer mes vêtements dans la salle en respectant l'agencement établi
- Je laisse tous mes cartons numérotés dans le local prévu à cet effet

4) La vente

- Le samedi 08 Février, de 9h à 17h, les membres actifs du GPE se chargent de vendre vos articles à votre place !
- N'hésitez pas à nous faire connaître vos disponibilités (vendredi et samedi) pour venir nous aider : un tableau d'inscription sera présent à l'école maternelle du bourg... l'association n'existe que par la combinaison de vos bonnes volontés !
- A partir de 17h, les ventes seront closes, nous permettant ainsi de ranger les invendus dans vos cartons numérotés

5) Je récupère mes articles non vendus

- Le dimanche 09 Février, de 9h à 10h30, je me présente à l'EJMT avec ma liste
- Un membre du GPE me remet le bénéfice intégral de mes ventes, me fait signer un reçu et me rend mes invendus.

- Aucune liste ne sera réservable avant le **lundi 13 Janvier**.
- Une liste ne peut être distribuée qu'en échange de son règlement immédiat (par chèque de préférence).
- Le GPE décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration

- Tout article étiqueté avec des agrafes ou épingles sera retiré de la vente. Une étiqueteuse sera disponible sur place le jour du dépôt moyennant 1 euro.

Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à nous contacter :
gpetrouybourg@outlook.fr
GPEsement Vôtre !



Samedi 15 février 2020 Espace J-M Truchot - 20h Dîner Dansant de la **St VALENTIN** animé par **Jérôme GAUTHIER**

Menu

36 €

Cocktail maison et ses mises en bouche

- Salade gourmande
- Pause fraîcheur
- Suprême de pintadeau et ses légumes
- Salade - Fromages
- Trilogie de desserts
- Café - Mignardises
- Reuilly rouge compris



Soirée organisée par
l'AAAEMD - Trouy Festivités

Renseignements et réservations
auprès de Alain LAUVERJAT
5 allée Boris Vian - 18570 TROUY
02 48 20 07 01 - 06 62 13 97 59



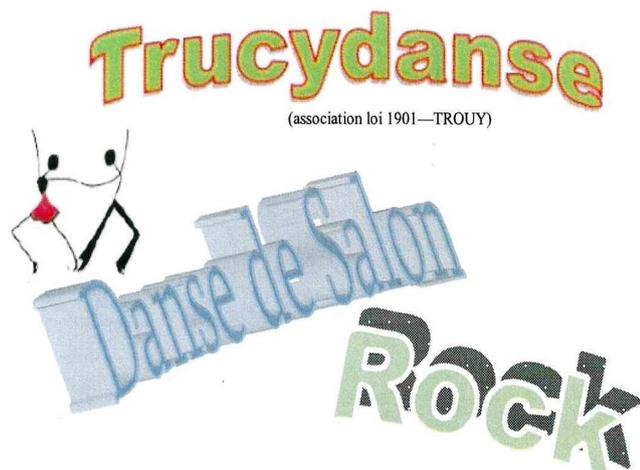
Espace J-M Truchot TROUY Dimanche 1er Mars 2020 14h30

10€

THE DANSANT avec NICOLAS PASQUET



CYCLO CLUB DE TROUY



Renseignements: 0611302836 ou 0609622977

TOUS LES MERCREDI
Salle des fêtes
Espace Truchot - TROUY
06 11 30 28 36 - 06 09 62 29 77
trucydanse@sfr.fr

Samedi 21 mars 2020
Espace JM Truchot - 20h

Dîner dansant

«Soirée Printanière»

organisé par l'AAAEMD - Trouy Festivités
avec l'orchestre de



Renseignements auprès de
Alain Lauverjat - 06 62 13 97 59

BOURSE AUX VÊTEMENTS

ENFANT

Printemps-été

Vêtements et puériculture

SAMEDI 4 AVRIL

SALLE DES FÊTES
TROUY BOURG (EJMT)

9h - 17h



Et voilà, les beaux jours arrivent,
Et les habits de vos enfants sont trop petits !
Le Groupement de Parents d'Elèves se charge pour vous
De vendre vos articles en restant chez vous !

1) Je veux vendre les vêtements et les chaussures de mes enfants, mon matériel de puériculture ou mes vêtements de grossesse...

- Dès le lundi 16 mars, je réserve par téléphone ma liste ou mes listes et j'insiste si pas de réponse immédiate (ne pas laisser de message vocal, ni de SMS) : GPE : 06.40.59.34.20 et en dernier recours par mail: gpetrouybourg@outlook.fr.
- Je demande un rendez-vous pour retirer 1 liste vierge (2 maximum par personne) qui me donne la possibilité de vendre 40 articles (lots possibles)
- Je récupère ma liste et paye :

8€ si je possède l'adhésion GPE 2018-2019
12€ si je ne la possède pas
(Règlement par chèque de préférence)

2) Je prépare ma liste pour la bourse printemps-été

- Je choisis des articles en bon état (les vêtements repérés tâchés, déchirés ou hors saison seront retirés de la vente)
- Je remplis précisément les cases dénomination de l'article, la taille et les prix choisis sur la liste vierge
- Je recopie le tout sur la 2^{ème} liste vierge (que le GPE conservera) et sur la fiche couleur étiquette

- Ces 2 étapes peuvent être réalisées informatiquement et plus rapidement sur Excel (envoi du nouveau fichier sur demande)
 - Je découpe mes étiquettes et les accroche solidement sur mes articles (les épingles et agrafes sont interdites, en revanche, la location d'une étiqueteuse à 1€ la journée est possible sur simple demande)
 - Je numérote visiblement tous les sacs ou cartons dans lesquels j'apporterai mes articles (j'écris le numéro de ma liste)
- 3) Je dépose mes articles**
- Le vendredi 3 avril, je me présente entre 17h et 19h à la salle des fêtes de Trouy Bourg avec mes cartons et mes listes complétées
 - Je donne l'une de mes listes à un membre du GPE
 - Je prends le temps d'installer mes vêtements dans la salle en respectant l'agencement établi
 - Je laisse tous mes cartons numérotés dans le local prévu à cet effet
- 4) La vente**
- Le samedi 4 avril, de 9h à 17h, les membres actifs du GPE se chargent de vendre vos articles à votre place !
 - N'hésitez pas à nous faire connaître vos disponibilités (vendredi et samedi) pour venir nous aider : un tableau d'inscription sera présent à l'école maternelle du bourg... l'association n'existe que par la combinaison de vos bonnes volontés !
 - A partir de 17h, les ventes seront closes, nous permettant ainsi de ranger les invendus dans vos cartons numérotés
- 5) Je récupère mes articles non vendus**
- Le dimanche 5 avril, de 9h à 10h30, je me présente à l'EJMT avec ma liste
 - Un membre du GPE me remet le bénéfice intégral de mes ventes, me fait signer un reçu et me rend mes invendus.
- Aucune liste ne sera réservable avant le lundi 16 mars.
➢ Une liste ne peut être distribuée qu'en échange de son règlement immédiat (par chèque de préférence).
➢ Le GPE décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration
➢ Tout article étiqueté avec des agrafes ou épingles sera retiré de la vente. Une étiqueteuse sera disponible sur place le jour du dépôt moyennant 1 euro.

Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à nous contacter :
gpetrouybourg@outlook.fr

GPE'sement Vôtre !





THEATRE LES TROIS COUPS TROUY-BOURG

SAMEDI 25 AVRIL 2020

20H30

Réservation :

02/48/64/79/06 02/48/64/78/33

06/72/67/15/14

TARIF :

Adulte : 8 euros

Enfants de 7 à 12 ans : 5 euros

Maison du temps libre Espace Jean-Marie Truchot

Ouverture des portes à 20H00

Imprimé par nos soins : les ASSMATE TROUY Ne pas jeter sur la voie publique.



NATURE TRADITION
TRUCIDIENNE
NATURE TRADITION
TRUCIDIENNE

du samedi 25 avril 2020 au dimanche 7 juin

à nos serres mises à notre disposition à la serre municipale

VENTE DIRECTE de fleurs et plants

De 9h00 à 12h00, notre association vendra tous les jours y compris jours
fériés
Ses divers plants de fleurs et légumes cultivés dans nos serres
(10 allée des brigamilles 18570 TROUY)

Renseignements : naturetradition@outlook.fr
Ou Monsieur Daniel AILLIOT tel 02 48 64 75 82 (06 76 06 25 48)

Notez sur vos agendas : NTT organise un vide grenier /brocante le
dimanche 5 juillet 2020 aux abords de la salle Jean-Marie TRUCHOT.
Vous pouvez commencer à vous inscrire aux 2 numéros ci-dessus.
Inscription : 2€00 le mètre (5m minimum avec 1 voiture et 2m suppl. avec
remorque) Tout véhicule entrant ne ressort plus.

IPNS



2€ le mètre linéaire

Forfait de 15€ pour les professionnels
utilisant l'électricité

Café et apéritif offerts aux exposants

BUVETTE
RESTAURATION
JEUX D'ENFANTS

Réservation au 06.40.59.34.20

gpetrouybourg@outlook.fr

Organisé par le Groupement de Parents d'Elèves
de Trouy Bourg en partenariat avec la ville de Trouy



NATURE TRADITION
TRUCIDIENNE
NATURE TRADITION
TRUCIDIENNE

Dimanche 5 JUILLET 2020 TROUY-BOURG

(abords espace Jean marie TRUCHOT)

VIDE GRENIER /BROCANTE

(BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE)
(Avec sandwiches saucisses, merguez..., crêpes)
Emplacement : 2,00€ le mètre linéaire
Avec un minimum de 5 mètres
(Par voiture entrante et 2 m pour 1 remorque)
Tout véhicule entrant ne ressort plus (plan Vigipirate)
Accueil et installation à partir de 6 heures

Renseignements et réservations auprès de :
Daniel AILLIOT : 02 48 64 75 82 ou 06 76 06 25 48
Adresse mail : naturetradition@outlook.fr

ipns

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

5 **janvier** Thé dansant, Comité des Fêtes
11 Repas à thème, Groupement Parents d'Élèves
17 Vœux à la population, Municipalité
19 Thé dansant, FNACA
25 et 26 Bourse aux collections, Trouy Temps Libre

1^{er} **février** Soirée années 80, Comité du personnel
2 Thé dansant, Espoir Trucydien
8 Bourse aux Vêtements, Groupement Parents d'Élèves
9 Thé dansant, AAAEMD
15 Dîner dansant, AAAEMD
22 Rencontres artistiques, Trouy Temps Libre



1^{er} **mars** Thé dansant, Cyclo club
7 Repas, Gymnastique Adulte Trucidienne
8 Rifles, Etoile Sportive Trucidienne Vétérans
20 Carnaval, ville de Trouy
21 Dîner dansant, AAAEMD
Thé dansant, Comité des Fêtes
28 Soirée dansante, Etoile Sportive de Trouy
29 Thé dansant, Age d'Or

AUTRES LIEUX

Jeudi 19 mars à 18h30, place de la Mairie, commémoration du Cessez le feu de la guerre d'Algérie.

Dimanche 15 mars et dimanche 22 mars : Elections municipales

ATELIER SENIORS

Jeux de société et tricot : Espace "Abbé Pierre" au bourg à 14h15 (apporter vos jeux) – les 6 et 27 janvier – les 10 et 24 février – les 2 et 16 mars

Un bistrot-tricot aura lieu le 9 mars à 14h30 au bar "Le Féliane". Apportez votre matériel. Ouvert à toutes.

Marche nordique (avec ou sans bâtons) le 23 mars au bois du château Rozé. Rendez-vous à 14h30 sur le parking du stade

Atelier équilibre jeudi de 14h30 à 15h30 et de 15h30 à 16h30 salle Multisports sauf pendant les vacances

Renseignements au 06 78 20 43 87 ou 06 77 19 76 10

Retrouvez toutes nos activités à partir de Google ou Facebook en tapant « les seniors à Trouy »

Renseignements au 02 48 64 78 78



Mairie de Trouy
Place du 8 mai 1945

Tél. : 02.48.64.78.18—Fax : 02.48.64.74.96
Mail : mairie@ville-trouy.fr, Site : villedetrouy.fr,

Horaires d'ouverture :
Lundi 9h à 12h et 14h à 17h
Mardi 9h à 12h et 14h à 18h
Mercredi 9h à 12h
Jeudi 9h à 12h et 14h à 17h
Vendredi 9h à 17h

Mairie annexe
Route de Châteauneuf
Tél. : 02.48.21.08.04

Horaires d'ouverture : Mercredi 14h à 16h

Centre de loisirs "RIBAMBELLE"
1 allée des Anémones

Tél : 02.48.64.73.58 - Mail : enfance@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture
Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 à 18h
Mercredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

C.C.A.S.
1 allée des Anémones

Tél. 02.48.64.78.78
Mail : corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture
Lundi, mardi, jeudi 8h à 12h30 et 13h30 à 17h
Mercredi 8h à 12h30 et 13h30 à 15h
Vendredi 8h à 12h

Bibliothèque "LE JARDIN DES MOTS"
3 rue du 19 mars 1962

Tél.: 02.48.64.72.25

Horaires d'ouverture
Lundi 16h30 à 19h
Mercredi 15h à 18h
Vendredi 17h à 19h
Samedi 10h à 12h

Relais Assistantes Maternelles
"POMME D'API"
1 allée des Anémones

Tel 02.48.64.78.79
corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Accueil Administratif
UNIQUEMENT sur rendez-vous
Lundi 8h à 12h et 14h à 16h
Vendredi 8h à 12h

Accueil Ateliers d'Eveil
Lundi 9h à 11h
Vendredi 9h à 11h

Cabinet médical
16 rue du Champ du Puits

Tél : 02.48.64.71.53
Fax : 02.48.64.70.54

Médecins : 02.48.64.71.53
Chirurgien dentiste : 02.48.64.74.65
Infirmières : 02.48.64.74.63
Podologue : 02.48.64.71.53

Horaires du secrétariat
Lundi au vendredi 8h à 12h et 14h à 18h

Pharmacie
11 avenue des Anciens Combattants

Tél : 02.48.64.71.10 Fax : 02.48.64.75.50

Heures d'ouverture : Lundi de 14h à 19h30
Mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 19h30
Samedi 9h à 12h